



N° 75552-2024/1-ACTS/DAJI

Date du : 27 mars 2024

Rapport de présentation

OBJET : Arrêté modifiant l'arrêté modifié n° 2373-2019/ARR/DJA du 5 septembre 2019 portant délégation de signature aux agents du cabinet de la présidence de la province Sud

PJ : un projet d'arrêté

Plusieurs évolutions de la réglementation et de nos pratiques professionnelles liées à la dématérialisation nécessitent de mettre à jour les délégations de signature des agents du cabinet de la présidence.

Afin de prendre en compte les observations de la direction de la légalité et des affaires juridiques du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie formulées lors d'un recours gracieux, il est proposé de modifier la rédaction des délégations de signature en matière de commande publique. Ces modifications visent à clarifier les habilitations des directeurs et directeurs adjoints à l'effet de signer au nom de la présidente les commandes et les contrats, ainsi que leurs avenants dans le respect des dispositions de la délibération n° 27-2023/APS du 8 juin 2023 *portant réglementation de la commande publique de la province Sud*.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.